



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE REGULATION

Décision E16/01/ILR du 6 janvier 2016

portant approbation du contrat-type de fourniture d'énergie électrique issue d'installations de production basées sur la source d'énergie solaire dont la puissance de crête est inférieure ou égale à 30kW.

Secteur Electricité

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation,

Vu la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité;

Vu le règlement grand-ducal du 1^{er} août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, et notamment ses articles 2, 4, 15 et 17;

Vu la demande de la Ville d'Ettelbruck reçue en date du 15 décembre 2015, et complétée en date du 6 janvier 2016;

Décide:

- 1)** d'approuver le contrat-type de fourniture d'énergie électrique issue d'installations de production basées sur la source d'énergie solaire dont la puissance de crête est inférieure ou égale à 30kW dans sa version du 4 janvier 2016;
- 2)** de publier sur le site Internet de l'Institut le contrat-type approuvé par la présente décision;
- 3)** de notifier la présente décision à la Ville d'Ettelbruck et de la publier sur le site Internet de l'Institut (www.ilr.lu).

Un recours en annulation est ouvert contre la présente décision devant le Tribunal administratif de Luxembourg, à introduire par ministère d'avocat à la Cour dans les trois mois qui suivent la notification de la présente décision.

La Direction

(s.) Luc Tapella

(s.) Jacques Prost

(s.) Camille Hierzig